



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Guitalens-L'Albarède, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - LAROCHE - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - HEBRARD - LAFON - NERIN - VIGNOLES - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BARBERA - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - LENCOU - MARMOITON - MASSIES - MAUREL - MAURIES - MILHAU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2026/33

Objet : Administration : Lecture de la Charte de l' élu local

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-12, L. 1111-13 et L. 1111-14,

Madame la Présidente donne lecture de la charte de l' élu local. Elle a auparavant remis une copie de la charte aux conseillers communautaires accompagnée des dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les conditions d' exercice de leur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l' unanimité :

- prend acte de la lecture de la Charte de l' élu local prévue aux articles L. 1111-12 à L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM



La présente délibération pourra faire l' objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l' application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.